

## TRAVAUX ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### – Démarches pour les autorisations de rejet d'eaux traitées ou les traversées de parcelles –

Lors de travaux d'assainissement non collectif :

- Si les eaux traitées sont rejetées dans un milieu hydraulique, le pétitionnaire doit fournir l'autorisation de rejet de ses effluents
- Si une canalisation doit traverser une parcelle dont le pétitionnaire n'est pas propriétaire, il doit obtenir l'autorisation du propriétaire de la parcelle.

Toutes les autorisations sont à conserver par le pétitionnaire et un double est à remettre au SPANC lors du contrôle de conception.

Voici les différentes démarches à suivre en fonction de la nature du gestionnaire de l'exutoire.

#### 1. Milieu hydraulique appartenant à un gestionnaire privé

Demande d'autorisation de rejet à adresser au gestionnaire du milieu (Cf. exemple de lettre jointe à ce document). *Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.*

#### 2. Rejet impliquant la traversée d'une parcelle privée

Demande d'autorisation de traverser à adresser au propriétaire de cette parcelle (Cf. exemple de lettre jointe à ce document). *Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.*

#### 3. Milieu hydraulique appartenant à la commune

Demande d'autorisation de rejet auprès du maire (Cf. exemple de lettre jointe à ce document). Tous les rejets devront être conformes au règlement de voirie en vigueur et au guide transmis par le SPANC.

#### 4. Rejet impliquant la traversée d'une voirie communale

Demander l'autorisation de traverser la voirie auprès du maire de la commune puis demander l'autorisation auprès du service voirie de la Communauté de communes de Sablé-Sur-Sarthe en déposant le formulaire CERFA N°14023\*01 (disponible auprès du SPANC)

Adresse : Service voirie - Communauté de communes de Sablé-Sur-Sarthe - Hôtel de Ville - Place Raphaël Elisé - B.P. 129 - 72305 Sablé-sur-Sarthe Cedex - Tél : 02.4.62.50.40

#### 5. Milieu superficiel appartenant au Département

Demande d'autorisation de rejet auprès de l'agence technique de la Vallée de la Sarthe en lui envoyant une copie de l'étude de filière et la fiche de demande de permission de voirie (disponible auprès du SPANC). En retour le pétitionnaire recevra une autorisation (délai de 6 semaines minimum). Les rejets sont autorisés sous conditions. Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant et est payante.

Adresse : Agence technique de la Vallée de la Sarthe - Z.A. du pont - rue saint Blaise - BP 80014 - 72301 - Sablé-Sur-Sarthe - tél : 02 44 02 40 20

#### 6. Cas particulier des rejets dans La Sarthe

Demande d'autorisation de rejet auprès du Conseil Départemental (CD) de la Sarthe en lui envoyant une copie de l'étude de filière et la demande d'autorisation d'occupation du domaine public fluvial (disponible auprès du SPANC). En retour le pétitionnaire recevra un arrêté d'autorisation (délai de 3 semaines minimum).

Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révoquant pour une durée de 5 ans reconductible tacitement sous réserve de la fourniture des analyses de rejet des effluents. Une redevance est demandée pour cette occupation du domaine public (4 € / m à partir de 10 m (tarif 2017)).

Adresse : Conseil Départemental de la Sarthe - Direction des Réseaux, de l'hydraulique et de l'Aménagement Numérique des Territoires - Service Hydraulique - 160 avenue Bollée - 72000 LE MANS -Tél. : 02.43.54.79.63.

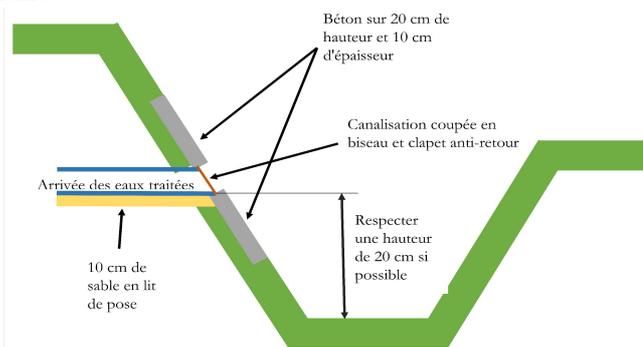


Figure 1 : Schéma d'un rejet dans un fossé communal

**Lettre de demande d'autorisation  
de rejeter des eaux traitées dans le milieu superficiel et/ou de traverser une parcelle**

**PETITIONNAIRE :**

Nom et Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
.....  
N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

**LIEU DE REALISATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

Adresse : .....  
.....

**INSTALLATION PREVUE :**

- Filtre à sable à flux horizontal
- Filtre à sable à flux vertical
- Tertre d'infiltration drainé
- Filière agréée :

**LIEU DE REJET DES EAUX TRAITEES :**

- Fossé
- Cours d'eau
- Canalisation
- Mare
- Autre : .....

**GESTIONNAIRE DE L'EXUTOIRE :**

Nom et Prénom : .....  
Adresse actuelle : .....  
.....  
N° de téléphone : ..... N° de portable : .....

Je soussigné .....,  
gestionnaire de l'exutoire / de la parcelle à traverser située à .....  
sur la commune de ....., autorise le pétitionnaire  
à :

- Rejeter les eaux usées traitées dans le milieu superficiel dont la gestion m'incombe
- Et / ou à installer une canalisation dans ma propriété.

Cette autorisation est délivrée sous réserve que le règlement de voirie en vigueur de la Communauté de commune de Sablé-Sur-Sarthe et ses annexes soient respectées en cas de rejet en domaine communal.

***Rappel : Ce document ne présente aucune valeur juridique et ne peut se substituer à un acte de servitude notarié.***

Fait à ....., Le .....

Signature du pétitionnaire

Signature du gestionnaire